

# Téléphonie, Internet, Courrier et colis : que faire en cas de problème de livraison ?

**L'arcep souhaite connaître les doléances des consommateurs pour ces 4 domaines.**

Cet organisme public vérifie le respect des obligations des sociétés de téléphonies, d'Internet ou des organismes comme LA POSTE ayant une obligation de respecter un contrat sur le service universel de distribution du courrier. Au vu de nos dossiers et de nos expériences, nous avons un doute. Le site [service-public.fr](http://service-public.fr) met en ligne un article sur ce point que vous retrouverez ci-dessous :

[Courrier et colis : que faire en cas de problème de livraison ?](#)

Il est à noter que le titre de l'article est incomplet. L'outil met bien ligne le téléphone et Internet. Nous vous mettons en accès directe le lien vers la plateforme : [J'Alerte l'Acerp](#)

Petit truc utile : Pour commencer, il faut cliquer sur le bouton rouge "j'alerte". Celui-ci ne finit pas le questionnaire mais permet de le commencer.